

Jeudi 9 mars 2023



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 11) — *Loi de 2023 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2023*

M. le *ministre* CULLEN

(N° 14) — *Loi d'exécution du budget de 2023 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2023*

M^{me} la *ministre* SQUIRES

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale/The Vulnerable Persons Living with a Mental Disability Amendment Act*

M. le *ministre* NESBITT

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les incendies échappés/The Wildfires Amendment Act*

M. le *ministre* REYES

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (pompiers affectés aux incendies échappés)/The Workers Compensation Amendment Act (Wildfire Firefighters)*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur les délais de prescription et la Loi sur les officiers publics/The Limitations Amendment and Public Officers Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des images intimes/The Intimate Image Protection Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 28) — *Loi modifiant certaines lois concernant les administrations locales/The Local Government Statutes Amendment Act*

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 30) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act (2)*

M. GERRARD

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les réserves écologiques (corridors écologiques)/The Ecological Reserves Amendment Act (Ecological Corridors)*

M. MALOWAY

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les machines et le matériel agricoles (droit de réparer les véhicules et le matériel)/The Consumer Protection Amendment and Farm Machinery and Equipment Amendment Act (Right to Repair — Vehicles and Other Equipment)*

M. MALOWAY

(N° 220) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

U. ASAGWARA

(N° 226) — *Loi modifiant la Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Amendment Act*

M. SANDHU

(N° 227) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (accès aux toilettes lors de livraisons)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Access to Washrooms for Delivery Persons)*

M^{me} MARCELINO

(N° 228) — *Loi sur la transparence salariale/The Pay Transparency Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALTOMARE

M. GERRARD

M^{me} LAMOUREUX

M^{me} LATHLIN

M. MALOWAY

M^{me} MARCELINO

M. MOSES

M. REDHEAD

M. SALA

M. SANDHU

M^{me} SMITH (Point Douglas)

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (troisième jour)

Motion de M. le *ministre* CULLEN

Que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. KINEW

Que la motion principale soit remplacée par ce qui suit :

Que l'Assemblée déplore que le gouvernement néglige les priorités des Manitobains dans son budget étant donné :

- a) qu'il a trahi la confiance des Manitobains au cours des sept dernières années en appuyant Brian Pallister, en effectuant d'énormes compressions dans le secteur des soins de santé, ce qui comprend la fermeture de salles d'urgence, la réduction des soins oncologiques et le congédiement d'infirmières, en effectuant des compressions en éducation, y compris l'élimination de postes d'enseignants et d'assistants en éducation, en appuyant le projet de loi 64 et en ignorant les perspectives communautaires, qu'il a augmenté le coût de la vie en haussant, par décision du Conseil exécutif, les loyers et les factures d'électricité de centaines de dollars, qu'il a envoyé de l'argent aux milliardaires, qu'il a manqué à ses obligations envers les Manitobains de bien d'autres façons en négligeant d'assumer ses responsabilités et d'équilibrer le budget malgré l'augmentation record des recettes ainsi que l'augmentation des transferts fédéraux et des fonds provenant d'Hydro-Manitoba, qu'il n'a pas répondu adéquatement aux besoins en matière de soins de santé, qu'il n'a pas annulé la réduction du financement affecté aux routes dans les régions rurales et du nord du Manitoba, qu'il n'a pas présenté d'excuses pour des années de sous-utilisation de fonds et de compressions annuelles et qu'il ne s'est pas attaqué au problème de l'itinérance dans les collectivités locales,

et que le gouvernement provincial ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. LAMONT

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa a), de ce qui suit :

- b) qu'il ne reconnaît pas qu'un budget plein de grandes promesses ne compensera pas sept années de coupes et gels budgétaires dans tous les secteurs du gouvernement et qu'il ne défend pas les personnes dans le besoin;
- c) qu'il ne reconnaît pas que l'augmentation des transferts fédéraux a largement contribué à améliorer les perspectives financières du Manitoba;
- d) qu'il ne mentionne pas même une seule fois la réconciliation avec les peuples autochtones, ce qui reflète une absence totale d'inclusivité dans un document budgétaire qui se vante pourtant d'être « une aide historique pour les Manitobains »;
- e) qu'il ne veille pas à ce que les recettes provinciales qui n'ont pas été perçues en raison du remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation soient remplacées intégralement par des augmentations annuelles additionnelles qui permettraient de veiller à ce que le système éducatif manitobain continue d'être bien financé;
- f) qu'il ne reconnaît pas que l'engagement du gouvernement provincial à augmenter le nombre de places dans les programmes d'études en soins infirmiers n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan par rapport aux besoins du système de santé manitobain et qu'il ne fait par ailleurs aucune mention d'une stratégie de rétention des professionnels du domaine ni ne s'engage à mettre une telle stratégie en place;

- g) qu'il n'augmente pas le financement prévu pour les initiatives de recrutement et de maintien en poste des médecins, malgré le besoin urgent de médecins de famille et de médecins spécialistes dans toute la province, particulièrement dans les collectivités rurales et du Nord;
- h) qu'il n'accomplit pas de progrès notables relativement au recrutement et au maintien en poste de professionnels paramédicaux, lesquels jouent un rôle essentiel dans la fourniture de soins de santé, puisqu'il ne mentionne même pas les renégociations contractuelles avec ces professionnels dont la convention collective n'a pas été renouvelée depuis cinq ans;
- i) qu'il ne réussit pas à s'éloigner suffisamment de la politique catastrophique des néo-démocrates dans le domaine de la santé visant à privilégier la médecine de couloirs, ce qui permettrait de prévenir des décès évitables dans les salles d'urgence au Manitoba;
- j) qu'il n'augmente pas le nombre de lits réservés aux soins de longue durée au Manitoba;
- k) qu'il n'appuie pas suffisamment les services de soins à domicile et de soins palliatifs en vue de permettre aux gens de rester chez eux, ce qui a pour conséquence désastreuse d'engorger les couloirs des hôpitaux;
- l) qu'il ne reconnaît pas le fait que le QI ne doit pas être le seul critère d'admissibilité aux services de soutien offerts par les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées et que de nombreuses personnes dont le QI est normal ou élevé et ayant des difficultés d'apprentissage ou des handicaps touchant des fonctions exécutives ont aussi besoin d'aide;
- m) qu'il ne reconnaît pas l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique et d'aider les industries manitobaines à s'adapter aux changements découlant de la nécessité de réduire le recours aux combustibles fossiles et de faire la transition vers un usage accru de l'électricité.

(M. SALA — 14 minutes)

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

(Période des questions — 15 minutes)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

(M. WIEBE — 28 minutes)

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*
(U. ASAGWARA — 20 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*

M. le *ministre* NESBITT

(N° 8) — *Loi sur la sécurité et l'entretien des sentiers pour véhicules à caractère non routier/The Off-Road Trails Safety and Maintenance Act*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* CULLEN

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (abrogation de la taxe de responsabilité sociale)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Social Responsibility Fee Repealed)*
(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 12) — *Loi corrective de 2023/The Minor Amendments and Corrections Act, 2023*

M. le *ministre* NESBITT

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc du Roi/The Court of King's Bench Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel/The Domestic Violence and Stalking Amendment Act*

M^{me} la *ministre* GORDON

(N° 17) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act (2)*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres/The Conflict of Interest (Members and Ministers) Amendment Act*

M. le *ministre* PIWNIUK

(N° 21) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*

M. le *ministre* PIWNIUK

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*

M. le *ministre* TEITSMA

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act*
